

DOSSIER DE PRESSE

Mercredi 8 février 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Un conseil axé sur le budget, la solidarité,
l'attractivité du territoire et la sécurité

Ce mercredi 8 février,
52 affaires sont inscrites
à l'ordre du jour du Conseil municipal.

SOMMAIRE

Mot de Michaël DELAFOSSE.....	3
1 - Montpellier soutient les initiatives associatives et solidaires.....	4
2 - Les orientations budgétaires 2023 de la ville : 165 millions d'euros d'investissement pour Montpellier.....	6
3 - De nombreux investissements pour garantir la sécurité des Montpelliérains	8
4 - Construire une ville durable et solidaire.....	12
5 - Focus sur l'attractivité commerciale à Montpellier.....	14



De nombreux projets lancés dès juillet 2020 se concrétisent en ce début d'année 2023, afin d'engager la transition écologique et solidaire de Montpellier.

Création de logements, modernisation et extension du réseau de transports en commun, gratuité des transports, construction d'une ville à hauteur d'enfants et bienveillante pour nos aînés, la ville de Montpellier réaffirme ainsi pour 2023 sa volonté d'œuvrer pour le bien-vivre ensemble et le dynamisme du territoire, avec la réaffirmation d'investissements conséquents en faveur du territoire dans un contexte de crise énergétique.

Au travers des différentes affaires votées, nous continuons d'agir pour la solidarité, qu'elle soit locale ou internationale, le développement maîtrisé du territoire ou encore l'égalité homme-femme au sein de notre collectivité.

Le Conseil municipal s'exprimera également sur plusieurs affaires de sécurité. La ville de Montpellier réalise en effet chaque année de nombreux investissements pour garantir la sécurité, la tranquillité publique et la qualité de vie des Montpelliérains.



Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

1 - MONTPELLIER SOUTIENT LES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET SOLIDAIRES

15 000 euros pour l'association SOS Méditerranée

- ▶ Affaire 1 rapportée par Michaël DELAFOSSE,
Maire de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Mi-novembre, la France s'est honorée d'accueillir l'Ocean Viking, navire de l'association SOS Méditerranée, dans le port de Toulon. Cette décision a permis à 230 réfugiés de débarquer sains et saufs et d'être pris en charge par les autorités. En 2020, SOS Méditerranée fut la première association à avoir été soutenue par la Ville de Montpellier. Toujours à ses côtés, aujourd'hui elle lui octroie une aide de 15 000 euros, soit l'équivalent du coût d'une journée de navigation en mer. **Depuis 2019, l'Ocean Viking a secouru plus de 5 300 femmes, hommes et enfants.**

CTAIR : un premier bilan 2022 très positif

- ▶ Affaire 2 rapportée par Michel CALVO,
Adjoint au Maire,
Délégué à la Ville fraternelle et solidaire

La Ville de Montpellier et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) inscrivent leur action dans la prise en compte de toutes et tous sur le territoire, quelle que soit leur nationalité d'origine.

Le bilan quantitatif de l'année 1 du CTAIR - **Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés** - montre une vraie plus-value du dispositif dès sa première année, grâce à une mobilisation et une coordination pertinente des actions (structurée autour de 4 axes). A relever notamment :

- la création de **4 emplois à temps partiel** chez les partenaires du contrat, et de 10 emplois d'agent d'entretien et de restauration scolaire par la ville pour les BPI
- **40 personnes BPI** reçues en entretien pour favoriser l'apprentissage du français (axe 1)
- **80 personnes** participantes aux ateliers d'insertion (axe 2)
- **46 personnes** en accompagnement de logement via l'intercalaire, l'IML ou la résidence sociale des Fauvettes (axe 3)
- **6 jeunes** engagés en service civique (axe 4)



Dès avril 2022, le CTAIR mobilisé pour venir en aide aux familles ukrainiennes

- **5 familles, soit 19 personnes** accueillies en habitats intercalaires, dont 8 personnes encore à ce jour
- **15 personnes ukrainiennes** intégrées aux ateliers d'insertion du centre d'expérimentations et d'innovations sociales (CEIS)
- **5 personnes ukrainiennes** recrutées par la Ville, bénéficiant d'un accompagnement spécifique à leur prise de poste d'agent d'entretien et de restauration scolaire

Le CTAIR de la Ville de Montpellier visait en année 1 à expérimenter un certain nombre d'actions innovantes afin d'anticiper leur reconduction éventuelle en année 2 et intégration comme solution de droit commun à plus long terme.

L'évaluation détaillée en annexe par axe et par action, permet ainsi de dégager les actions qui n'auront pas vocation à être reconduites en année 2, et celles qui pourront être au contraire renforcées dans leurs moyens. **Ces premières perspectives seront confirmées d'ici l'été 2023, après concertation des acteurs et réunion des acteurs institutionnels et financeurs.**

185 000€

**c'est le montant engagé sur la 1ère année du CTAIR
(dont 15 000 € reportés sur les actions de l'année 2)**

La Ville de Montpellier se veut exemplaire en matière d'égalité femme-homme

- ▶ Affaire 3 rapportée par Michel ASLANIAN,
Adjoint au Maire,
Délégué aux Ressources humaines et au Dialogue social

La Ville de Montpellier est pleinement engagée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis juillet 2020, elle a d'ores et déjà acté des changements notables, tels que la **parité réelle entre les femmes et les hommes au sein des postes de direction de l'administration rassemblée. Jusqu'alors, le comité de direction était exclusivement masculin.**

Le rapport présenté au Conseil municipal recense les politiques menées par la Ville de Montpellier en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, au sein de son organisation et sur son territoire, au titre de l'année 2022:

- état de la politique des ressources humaines menée en faveur de l'égalité entre les agents,
- actions menées par la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques sur son territoire et orientations à venir.

2 - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA VILLE - 165 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR MONTPELLIER

► Affaire 3 rapportée par Michel ASLANIAN,
Adjoint au Maire,
Délégué aux Finances et aux Ressources humaines

Ce débat d'orientation budgétaire 2023 témoigne une fois encore du volontarisme budgétaire de la collectivité. Pour faire face à la crise énergétique et à l'augmentation spectaculaire des taux d'intérêts, le sérieux et la maîtrise budgétaire ont été choisis afin de poursuivre la trajectoire d'investissements ambitieux pour la ville.

Maîtriser la situation financière et constituer des marges de manœuvre pour la Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2021-2026 sont les deux objectifs de la stratégie financière de la Ville de Montpellier en 2023. Cette dernière s'appuie sur plusieurs piliers :

- Garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages : **aucune augmentation des taux pour la durée du mandat**
- Pérenniser l'autofinancement : **conserver un taux d'épargne brute satisfaisant permettant de financer la PPI** (Programmation Pluriannuelle d'Investissement)
- Assurer une gestion stratégique et maîtriser de la dette : **contenir la dette avec une capacité de désendettement inférieure à 12 ans** (reconnu comme le seuil d'une dette « normale » pour une collectivité.)
- Financer une PPI ambitieuse : **investir 1 milliard d'euros et améliorer le taux d'exécution des dépenses d'investissement.**

Le budget 2023 est fortement impacté par le choc énergétique, correspondant à **un surcoût potentiel de 5M€ pour la Ville.** (Les évolutions des tarifs : x2,75 sur la facture d'électricité, x3,5 sur la facture de gaz et x1,66 sur la facture de bois granulés).

De plus, les nouvelles conditions de **taux d'intérêt** conduisent à une augmentation de la charge de la dette, **soit plus de 4,5 M€ par rapport au BP 2022.**

En 2023, ce sont 165 millions d'euros qui sont ainsi budgétés pour investir pour Montpellier

En 2023, le budget d'investissement pour Montpellier est de 165 millions d'euros (soit +13% par rapport à 2022 : 146M€). C'est **20 millions de plus que l'année précédente.** Ce budget est également un soutien exemplaire à l'emploi car ce sont ainsi au moins **1 600 emplois qui vont être créés ou sauvegardés** grâce à la dépense publique.

165 M€

**C'est le montant
d'investissement 2023
pour la Ville de Montpellier**

Le projet de Budget 2023 s'articule autour de 4 priorités :

- Une épargne stabilisée grâce à des efforts de gestion, malgré la flambée de l'énergie
- Le bouclier social pour protéger les Montpelliéraines et les Montpelliérains
- Le soutien du dynamisme économique et de l'emploi
- Une programmation pluriannuelle d'investissement vers la proximité, l'éducation et la transition écologique et solidaire

Quelques exemples d'opérations du projet 2023

165 millions d'euros de budget, ce sont des projets qui avancent comme les projets de **renouvellement urbain** à la Mosson et aux Cévennes, dans l'ouest de la ville. C'est l'ouverture du grand **Skatepark de Grammont** ou l'investissement pour les espaces publics de la **Cité Créative** dans le quartier Croix d'Argent. Un budget qui participe, une fois encore, au rééquilibrage de la ville.

Et comme toujours depuis 2020, une priorité donnée aux **écoles** avec près de 40 millions d'euros cette année notamment pour la nouvelle école du quartier centre, dans l'ancien conservatoire, mais aussi pour la **végétalisation** des cours d'école, la transformation des restaurants scolaires en self-service. L'école est la priorité du mandat. Il concrétise le plan école 2030, à savoir des actions concrètes pour une ville à hauteur d'enfant et qui sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Ce budget c'est aussi celui de la **sécurité** avec un soutien à la brigade du logement social et des investissements en matière de vidéoprotection. C'est aussi un budget qui vient en soutien à la politique de **mobilité**, la plus importante jamais portée sur un territoire avec les travaux de la ligne 5 qui avancent, avec une année 2023 qui sera déterminante pour les mobilités actives mais aussi le développement des lignes de busram.

Les 165 millions d'euros s'articulent comme suit :

- **39M€ : Écoles et crèches**
- **31M€ : Aménagement**
- **30M€ : Fonds de concours 3M (espaces publics et ville apaisée)**
- **22M€ : Transition écologique**
- **19M€ : Culture et sport**
- **12M€ : Solidarité et proximité**
- **10M€ : Attribution de compensation**
- **2M€ : Sécurité**

3 - DE NOMBREUX INVESTISSEMENTS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES MONTPELLIÉRAINS

La Ville de Montpellier interdit les pratiques de racolage commercial

Affaire 6 rapportée par Sébastien COTE,
▶ Adjoint au Maire,
Délégué à la Protection de la population et à la tranquillité publique

La multiplication des droits de terrasses au sein du centre-ville, rend nécessaire la réalisation d'un plan d'occupation, et l'adoption, à terme, d'un nouveau règlement afin de confirmer la vocation des espaces publics et permettre un partage plus équilibré des espaces publics. Dans cette perspective, les pratiques de démarchages ou de racolage commerciaux doivent être mieux contrôlées afin de garantir les libertés et commodités de circulation et préserver la liberté de chacun des commerces qui font l'animation de la ville.

La Ville de Montpellier s'est engagée à mettre fin au laisser aller antérieur avec la mise en place de règles qui garantissent le respect et le bien-être des consommateurs. Elle interdit les pratiques de racolage commercial aux abords des immeubles abritant des commerces qui peuvent donner lieu à des troubles de l'ordre public, à entraver la libre circulation des biens, des personnes et notamment des services de secours. Elle se traduit aussi par une gêne croissante pour les habitants et nuit considérablement à l'image du centre-ville.

La Ville de Montpellier propose une meilleure régulation des offres d'opérations commerciales. Cette démarche implique la mise en place de règles qui garantissent le respect et le bien-être des consommateurs et plus particulièrement celles liées au racolage des visiteurs et des usagers du centre-ville.

L'actuelle tarification des droits de terrasses représente un levier permettant d'organiser les espaces publics. Elle accorde ainsi aux ayants droit, en contrepartie d'une redevance, de développer une activité économique mais implique également des devoirs, le respect de la tranquillité publique en étant le tout premier.

Le CCAS , nouveau partenaire du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour lutter contre la récidive

► Affaire 7 rapportée par Sébastien COTE,
Adjoint au Maire,
Délégué à la Protection de la population et à la tranquillité publique

La Ville de Montpellier a, en 2021 et 2022, engagé plusieurs dispositifs de prévention en lien avec les orientations qu'elle défend en matière de tranquillité publique, de sécurité et de prévention de la délinquance. Ils ont été mis en œuvre dans le cadre des travaux du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Dans le cadre de son engagement dans la lutte contre la récidive, la Ville de Montpellier soutient, la mise en œuvre de différents dispositifs et projets en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montpellier.

La prévention de la récidive fait partie des axes de travail du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). La Ville de Montpellier a, dans ce cadre, réaffirmé son attachement à l'accueil de personnes en Travail d'intérêt général (TIG) au sein de ses services par une délibération de son Conseil municipal, le 5 octobre 2020. Le nombre de personnes accueillies au sein des services de la Ville et de la Métropole pour réaliser des heures de TIG ou de TNR a fortement augmenté entre 2020 et 2022. Un total de 50 mesures, soit 44 TIG et 6 TNR, a ainsi été orienté vers la Ville par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de l'Hérault et les Services territoriaux éducatifs de milieu ouvert de la Protection judiciaire de la jeunesse (STEMO-PJJ) sur la seule année 2022.

L'attachement à la poursuite du développement de ce dispositif conduit à vouloir étendre le nombre de postes d'accueil disponibles et à conclure de nouveaux partenariats. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Montpellier est fortement engagé dans des politiques d'inclusion sociale. Sa vocation sociale de son action pourrait justifier l'intégration occasionnelle de personnes devant réaliser un TIG ou un TNR.

C'est pourquoi, la Ville et le CCAS de Montpellier vont signer une convention de partenariat sur l'accueil de personnes en travail d'intérêt général (tig) ou en travail non rémunéré (tnr) qui comprends également l'extension du champ d'application du « Protocole d'accueil des personnes en TIG ou en TNR au sein des services de la Ville et de la Métropole » et de la « Charte d'accueil de la personne devant réaliser un TIG ou un TNR » en y intégrant le CCAS.

51

**C'est le nombre d'accueils
réalisé au sein des services
de la Ville et de la
Métropole en 2022**

La politique d'accueil au sein des services a connu un important développement ces dernières années

Le SDIS 34 dispose d'une parcelle pour y construire son futur centre de secours, ZAC de la Restanque

- Affaire 16 rapportée par Sébastien COTE,
Adjoint au Maire,
Délégué à la Protection de la population et à la tranquillité publique

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du département de l'Hérault arrêté en 2016 par le Préfet de l'Hérault fait le constat d'une **nécessaire évolution du dispositif de secours sur la commune de Montpellier, notamment pour améliorer les temps de secours sur une partie du territoire, en particulier l'hyper-centre. Afin de répondre à ce besoin de service public majeur et urgent**, la Ville avait identifié dès 2020 une emprise foncière située au sein de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Restanque, rue du Mas Saint Pierre. La délibération V2020-103 du 5 octobre 2020 en avait validé le principe. Le projet est aujourd'hui affiné. Les parcelles acquises par la Ville de Montpellier sont mises à disposition du SDIS 34 (bail emphytéotique administratif) pour la réalisation de ce centre de secours, **soit la troisième caserne de sapeurs-pompiers de Montpellier.**

5193 M²

**C'est la superficie disponible
pour construire le futur
centre de secours du SDIS 34**

Bientôt, 381 caméras de protection opérationnelles sur l'espace public

Affaire 19 rapportée par Sébastien COTE



Adjoint au Maire,

Délégué à la Protection de la population et à la tranquillité publique

La Ville de Montpellier réalise chaque année de nombreux investissements pour garantir la sécurité, la tranquillité publique et la qualité de vie des Montpelliérains. Dans ce cadre, un Programme Pluriannuel d'Investissement a été adopté afin de construire et développer de nouvelles réponses face aux enjeux qui s'imposent au territoire montpelliérain.

La vidéo surveillance est aujourd'hui un outil au service de la prévention de l'atteinte aux personnes et aux biens du renforcement de la lutte contre la délinquance, de la protection des bâtiments et installations publics, de l'élucidations de faits délictueux. Elle est exploitée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et en liaison permanente avec le Centre d'Information et de Commandement de la Police Nationale et le Centre Opérationnel de Commandement de la Police Municipale. Au cours de l'année 202, le Centre de Supervision Urbaine (CSU) de la Ville de Montpellier a traité plus de 9 994 affaires donnant lieu à 6 439 interventions, 803 interpellations et 879 réquisitions d'images de la part des services de police ou de gendarmerie. Répondant au diagnostic de sécurité partagé avec nos partenaires institutionnels et conforté par l'analyse des demandes et plaintes des administrés, la Ville de Montpellier va étendre son réseau de vidéo protection urbaine en mettant en place 20 nouvelles caméras et le déplacement de 2 caméras existantes.

Le programme 2023 propose les secteurs et équipements suivants

- Secteur Sud Arceaux (Subleyras, St Louis, Marioge, Arceaux)
- Secteur Sud Ecusson - Plan Cabanes (Plan d'Agde, Fontaine, En Gondeau et Petit St Jean, Emile Zola)
- Secteur Cité Gély (Impasse des Echelles, Mas de Merle, JM de Heredia - Ecole Bazille)
- Secteur Celleneuve (Allée Pierre Lescot, Breton, Marcelin Albert)
- Secteur Cévennes (MPT St Exupéry, Marcel Galot, Las Sorbes, Lodève)
- Secteur Grisettes (Bergamotes, Poutingon, Bergamotes, Calissons)
- Secteur Costa Brava (Fourbisseurs, Costa Brava)
- Continuité St Eloi – Route de Mende et Malbosc (rue du Truel, Dr Pezet, Rue François Henry d'Harcourt)
- Sécurité Civile (Points bas Inondation) et extension Industrie : Maurin-Pont SNCF, Montels Eglise, Industrie, Fabre de Morlhon, Marché Gare, Industrie, Mandela, Mas St Pierre, Industrie

Déplacement équipements :

- Agenais
- Dormoy

381

**c'est le nombre de caméras
de vidéo protection
installées sur la voie
publique après la
programmation 2023**

4 - CONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE ET SOLIDAIRE

► Affaire 10 rapportée par Maryse FAYE,
Adjointe au Maire,
Déléguée à l'Urbanisme durable et à la Maîtrise foncière

A l'instar des 31 communes de la Métropole, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est présenté lors du Conseil municipal de Montpellier, afin d'élaborer le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Climat qui fixera les grandes orientations urbaines de la prochaine décennie.

Les grands axes du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) :

- **Révéler le grand parc métropolitain** : Il est aujourd'hui essentiel de **préserver et de restaurer les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques** ; de développer les fonctions agricoles, entre redéploiement agro-écologique et valorisation du paysage tout en préservant durablement et en maîtrisant le développement des espaces littoraux. Cela s'accompagne d'une définition claire des limites urbaines et une meilleure intégration des espaces urbanisés dans le paysage du grand parc métropolitain et un développement des armatures végétales en milieu urbain.
- **Se préparer au défi climatique** en optimisant les ressources énergétiques de leur distribution; en protégeant la ressource en eau et en favorisant les îlots de fraîcheur urbains. Il vise également à réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques, à réduire la vulnérabilité du territoire au ruissellement urbain ; à améliorer la qualité de l'air et à limiter les nuisances sonores.
- **S'inscrire dans une trajectoire de maîtrise de la consommation foncière** en donnant la priorité au réinvestissement urbain tout en réduisant les extensions urbaines et en optimisant les opérations ; la consommation foncière sera circonscrite dans les espaces naturels, agricoles et forestiers. L'objectif est d'accroître la désartificialisation du territoire.
- **Encadrer la croissance démographique** : le Plan doit garantir la répartition géographique équilibrée de la croissance démographique. Il est donc important de poursuivre l'effort de production de logements en faveur d'une offre socialement accessible et diversifiée, d'améliorer la qualité des projets urbains et ce, afin d'assurer la cohésion sociale et territoriale à travers l'accès aux équipements.
- **Construire la Métropole du quart d'heure** c'est à dire offrir à la majorité des habitants une offre de transports en commun tout en développant des réseaux Vélolignes et viaire structurants pour favoriser les proximités.
- **Affirmer une Métropole productive, créative et innovante** Ce Plan s'attache à poursuivre une stratégie de développement économique fondée sur l'innovation et tournée vers l'emploi ; cela implique une offre foncière et immobilière structurée autour de polarités économiques et une armature commerciale de la Métropole qui soit équilibrée, ainsi que le développement et la promotion d'un tourisme métropolitain d'affaires et de loisirs.

Ce projet d'aménagement et de développement durable est le reflet de notre engagement pour une ville et une métropole désirables.

Cette décennie sera celle du **rééquilibrage de la ville**, comme le montre ce PADD, le cœur de Métropole va être magnifié avec une remise en récit de l'axe majeur des Arceaux jusqu'au Lez dont les actuels travaux sur la Comédie et l'Esplanade sont les témoins.

A plusieurs reprises, ce document fait référence au nécessaire **rééquilibrage du territoire** et va accompagner l'engagement inégalé pour les quartiers de la Mosson et des Cévennes impulsé depuis 2020. Ce document fait aussi la part belle au réinvestissement urbain, et à l'idée de **reconstruire la ville sur la ville**, et de remettre en estime des quartiers comme la Baume ou les quartiers de la Restanque ou de la Pompignane.

C'est un document qui permet de **préparer la ville pour être à la hauteur des défis du siècle** en pensant en premier lieu aux actions pour rafraîchir la ville et la métropole. Ainsi, les travaux menés sur l'Esplanade vont permettre d'apporter jusqu'à 7 degrés de fraîcheur supplémentaires en période de fortes chaleurs. En préservant et facilitant la végétalisation et la présence de l'eau sur notre territoire, ce document participe de **cette lutte contre le réchauffement climatique**. Ce document accompagne aussi la réalisation d'une **ville du quart d'heure, une ville marchable, une ville des mobilités durables**.

C'est aussi un document qui pense **une ville pour tous**. Une ville vers laquelle les regards vont à nouveau se tourner pour être une ville en partage. Dans ce document, il est autant question de social que d'écologique. Chaque action est pensée pour faciliter la cohésion sociale et pour que la ville soit une ville pour tous en intégrant notamment la répartition des logements sociaux sur tout le territoire, dans une logique de **mixité sociale**.

Ce document dessine les futures règles pour une ville où l'urbanisme retrouve une cohérence et où les règles participent de la transition écologique et sociale de notre territoire, pour faire de Montpellier une ville à l'urbanisme exemplaire : une ville qui soigne ses espaces publics, une ville qui se rééquilibre, une ville qui est pensée pour tous et dans laquelle la croissance urbaine de la population est répartie, encadrée et acceptable.



5 - FOCUS SUR L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE A MONTPELLIER

Sauvegarde et dynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité : un engagement prioritaire de la Ville de Montpellier

Affaire 18 rapportée par Alban ZANCHIELLO,

Adjoint au Maire,

Délégué au Commerce, au Tourisme, aux Animations et événementiels commerciaux, aux Halles et Marchés, à la réglementation commerciale, à la qualité de l'environnement visuel et sonore et à la stratégie attractivité commerciale du centre-ville

La sauvegarde et la dynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'aide d'une stratégie spécifique d'attractivité est un des engagements prioritaires de la Ville de Montpellier.

En effet, le premier engagement de Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole était bien de reconquérir le cœur de ville, le commerce de proximité et de mettre fin au projet shopping promenade qui représentait deux fois la taille d'Odysseum.

La Ville a donc instauré en 2010, un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et y a instauré un droit de préemption sur la cession des fonds artisanaux, de commerce et sur les baux commerciaux.

Rappel des secteurs impactés par ce périmètre de sauvegarde :

- la rue de la République et la rue d'Alger,
- le secteur des Halles Laissac, faubourg de la Saunerie et boulevard Clémenceau,
- les boulevards de l'Observatoire, du Jeu de Paume et Ledru-Rollin,
- les rues du Faubourg du Courreau et Saint-Guilhem,
- les rues de Verdun, Boussairolles, du Clos René et Aristide Ollivier,
- les rues de la Méditerranée, du Pont de Lattes et la Place Carnot,
- le Cours Gambetta et la rue Adam de Craponne,
- la Place Salengro et la rue du Faubourg Figuerolles,
- les boulevards Louis Pasteur, Louis Blanc, la Place Albert 1er et la rue de l'Université,
- la rue de l'Aiguillerie, la Place Notre-Dame et la rue du Pila Saint-Gély,
- la rue Maguelone,
- la partie Sud-Ouest de la Grand'Rue Jean Moulin,
- le boulevard Victor Hugo,
- l'avenue Clémenceau.

Aujourd'hui, la Ville procède à la rétrocession de baux commerciaux concernant les 6 locaux situés aux adresses suivantes :

- **39 bis rue du Faubourg du Courreau**
- **46 rue du Faubourg du Courreau**
- **1 boulevard du Jeu de Paume**
- **41 boulevard du Jeu de Paume**
- **20 boulevard Victor Hugo / 3 rue Diderot**
- **19 rue de la Méditerranée**

Les candidats intéressés pour l'acquisition de ces baux commerciaux sont invités à retirer un dossier auprès de la SA3M ; la date limite de dépôt des dossiers étant fixée au vendredi 28 avril.

L'approbation des candidatures fera l'objet d'une délibération prise par le Conseil municipal du 27 juin.



Notes.....

A series of 24 horizontal dotted lines for writing.

CONTACTS PRESSE

Laure CHAZOUILLER

Attachée de presse

Montpellier Méditerranée Métropole

Ville de Montpellier

Tél. 04 67 13 49 19 - 06 02 09 11 38

l.chazouiller@montpellier3m.fr

montpellier3m.fr - montpellier.fr

Sophie PEROUX - LEPAGE

Attachée de presse

Montpellier Méditerranée Métropole

Ville de Montpellier

Tél. 04 67 13 69 78 - 06 99 60 09 18

s.lepage@montpellier3m.fr

montpellier3m.fr - montpellier.fr

Emma VEGA

Attachée de presse

Montpellier Méditerranée Métropole

Ville de Montpellier

Tél. 04 67 34 72 09 - 06 03 87 51 77

e.vega@montpellier3m.fr

montpellier3m.fr - montpellier.fr

Malika FARHI

Attachée de presse

Montpellier Méditerranée Métropole

Ville de Montpellier

Tél. 06 21 73 19 77

m.farhi@montpellier3m.fr

montpellier3m.fr - montpellier.fr

Pauline CELLIER

Chargée des relations presse

développement économique

Montpellier Méditerranée Métropole

Ville de Montpellier

Tél. 04 67 13 49 46 - 06 28 10 47 93

p.cellier@montpellier3m.fr

montpellier3m.fr - montpellier.fr



[@PresseMTP](https://twitter.com/PresseMTP)

newsroom.montpellier3m.fr

